



Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le 10/12/2024

ID : 059-215903832-20241202-DC_2024_078-AU

République

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V / NAB

DC2024-078

DÉCISION DU MAIRE

Marché 2024-13

Objet : Marché de travaux de désamiantage et démolition bâtiment Billard Club

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2123-1 et R 2123-1

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres

Considérant la nécessité pour la ville de passer un marché à procédure adaptée pour les lots 1 « travaux de désamiantage » et 2 « travaux de curage et démolition » du bâtiment Billard Club

DÉCIDE

Suite à la mise en concurrence effectuée sur le profil acheteur de la ville et sur le site internet de la ville, M. le Maire est autorisé à attribuer et signer les marchés dans les conditions suivantes :

- Lot 1 : Désamiantage - avec la société 4D ENVIRONNEMENT située à Prouvy (59121) pour 10 820 euros HT soit 12 984 euros TTC
- Lot 2 : Curage et démolition - avec la société LOCMAT située à Douchy Les Mines (59282) pour 15 488.50 euros HT soit 18 586.20 euros TTC

Les dépenses seront imputées au compte budgétaire suivant : article 2128

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 2 décembre 2024

Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 09/12/2024
et de la publication le 10/12/2024